

Investissement à terme

L'investissement à terme – un placement sûr avec une durée fixe et une rémunération attrayante.

Vos avantages

■ Meilleur rendement

Grâce au taux d'intérêt fixe attrayant, vous profitez d'un rendement supérieur à celui d'un compte d'épargne traditionnel.

■ Placement sûr

Comme pour une obligation de caisse, vous ne courrez aucun risque. En effet, la rémunération reste fixe pendant toute la durée et Raiffeisen, débiteur de premier ordre, se porte garant de votre capital.

■ À vous de choisir la durée et le montant à placer

La Banque fixe le montant minimum du placement dans le cadre de tout investissement à terme, les durées se situent entre deux et dix ans.

■ Pas de taxes

Un investissement à terme n'occasionne pas de droits de garde, ni aucune commission.

Fonctionnement de l'investissement à terme

Vous pouvez effectuer un investissement à terme à partir d'un montant minimum de placement fixé par la Banque et dont la durée s'étend entre deux et dix ans. La rémunération est fonction du taux du marché financier et est toujours fixée à l'avance pour toute la durée du placement.

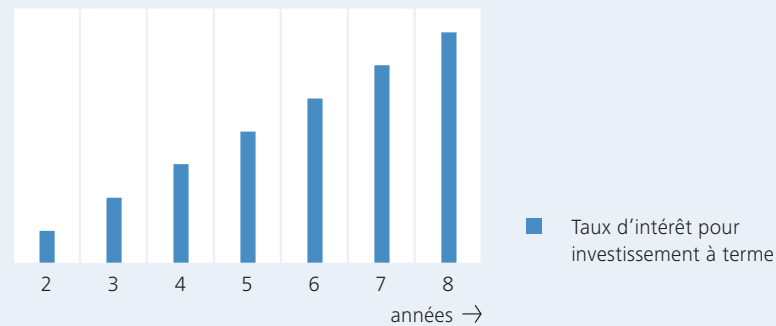
Une fois la durée convenue écoulée, votre capital vous est remboursé et vous décidez si vous souhaitez le réinvestir ou non. Les produits des intérêts vous sont crédités une fois par an. Ils sont soumis à l'impôt fédéral anticipé (35 %).

Informations produit en bref

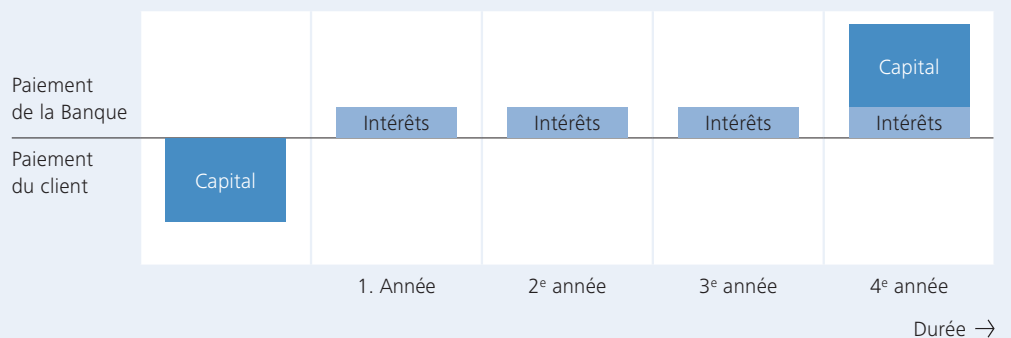
- Durée fixe entre deux et dix ans
- À vous de déterminer combien vous souhaitez placer. Toutefois le montant minimum du placement est fixé par la Banque
- Taux d'intérêt attractif qui reste inchangé pendant toute la durée du placement
- Paiement annuel des intérêts
- Remboursement du capital (100%) à terme
- Garantie identique à celle d'une obligation de caisse
- Les produits des intérêts sont soumis à l'impôt fédéral anticipé de 35 %

Rémunération d'un investissement à terme avec taux d'intérêt normal

↑ Taux d'intérêt



Principe de l'investissement à terme avec achat, paiements d'intérêts annuels et remboursement du capital à terme (exemple d'un investissement à terme sur 4 ans)



Renseignements/informations supplémentaires

Votre conseiller est à disposition pour élaborer avec vous une offre adaptée à vos besoins. N'hésitez pas à prendre contact avec lui.

www.raiffeisen.ch